

F

N°9

Mars
2018

CUS de l'ARS Bretagne

Plus de 7 000 adultes en situation de handicap travaillent en ESAT en Bretagne

Qu'est-ce que les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ?

Les ESAT (nommés CAT antérieurement à la loi du 11/02/2005) sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des adultes en situation de handicap dont la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a constaté que les capacités de travail ne leur permettent, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante, que ce soit momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel. Ils offrent aux adultes en situation de handicap des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. La vocation des ESAT ainsi est double :

- économique : ils affichent une activité de production/services, créatrice d'une valeur ajoutée
- médico-sociale et éducative : la finalité est de rendre la personne en situation de handicap plus apte à assurer une activité à caractère professionnel, à développer son autonomie et ses responsabilités, par des actions de soutien personnalisées et individualisées.

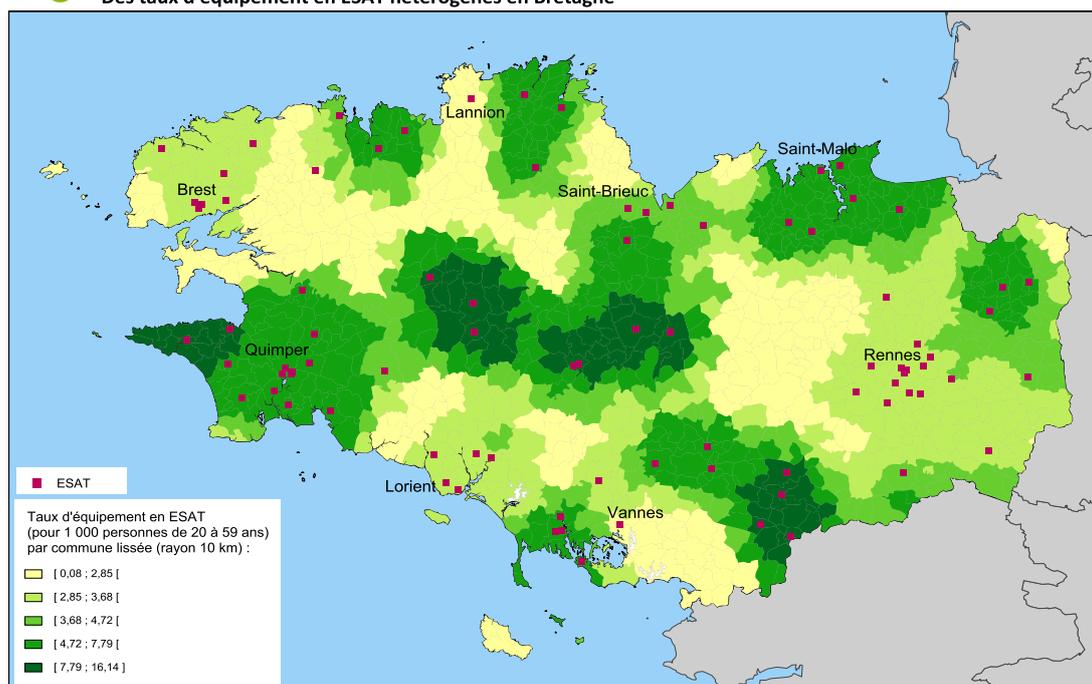
A l'issue de la journée de travail, les travailleurs en ESAT bénéficient d'un autre accompagnement médico-social dans le cadre d'un foyer d'hébergement tandis que d'autres regagnent leur logement personnel.

86 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en Bretagne

Au 1^{er} novembre 2017, on dénombre 86 ESAT répartis sur la région, situation identique à celle de 2010. Leur localisation est inégale sur le territoire. Ils sont plus nombreux autour de certaines grandes villes et le long du littoral. En revanche, rapporté à la population des 20-59 ans, le taux d'équipement en ESAT est relativement faible dans les aires urbaines de Rennes et Brest. Au contraire, dans les villes de Quimper et Saint-Brieuc, et à moindre titre dans celle de Saint-Malo, il est important. Le centre-ouest de la Bretagne, notamment autour de Carhaix et Pontivy, paraît bien équipé au regard de sa population, de même que la pointe du Finistère sud autour de Douarnenez et les territoires proches de Redon. En revanche, le nord Finistère et l'ouest de l'Ille-et-Vilaine affichent des taux d'équipement parmi les plus faibles.



Des taux d'équipement en ESAT hétérogènes en Bretagne

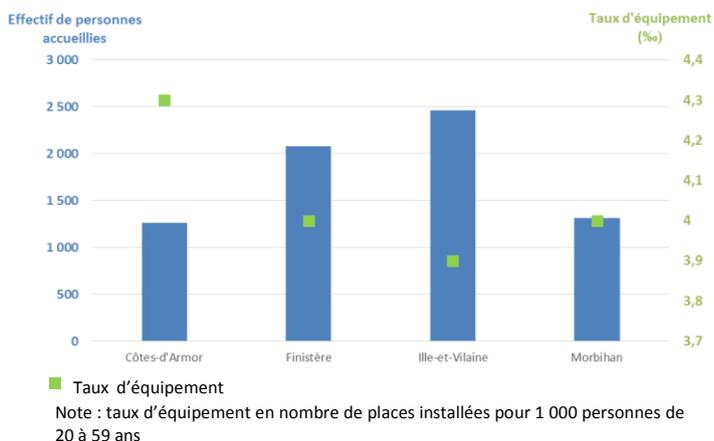


Source : Ars Bretagne, FINESS au 01/11/2017 - INSEE, recensement de la population 2014
Réalisation ARS Bretagne, Janvier 2018
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 30 60 km

Une progression du nombre de travailleurs en ESAT

Un taux d'équipement dans la moyenne régionale dans le Finistère et le Morbihan



Au 31 décembre 2014, la Bretagne prenait en charge 7 114 travailleurs en situation de handicap au sein des ESAT, chiffre en progression de 1,5 % par rapport à 2010. Dans le même temps, le nombre de Bretons âgés de 20 à 59 ans a baissé de 0,8 % dans la région.

En moyenne en Bretagne, le taux d'équipement en ESAT est de 4 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Le Finistère et le Morbihan sont dans la moyenne régionale tandis que le taux d'équipement est plus faible en Ille-et-Vilaine et plus fort dans les Côtes-d'Armor.

Des structures de plus petite taille dans le Morbihan et le Finistère

Près de 90 % des ESAT sont gérés par des associations. Les 10 % restants regroupent des établissements sociaux appartenant à la commune ou au département, ainsi que quelques sociétés mutualistes. La taille moyenne des ESAT est de 84 places, conformément à la moyenne nationale. L'Ille-et-Vilaine possède à la fois l'ESAT avec le plus petit nombre de places (16) et celui qui a la plus importante capacité d'accueil avec 170 places installées. Une place installée ne correspond pas nécessairement à une personne accueillie puisqu'il peut y avoir un renouvellement important au sein du public

accompagné et des postes occupés par plusieurs personnes à temps partiel. Le Finistère a pu accueillir jusqu'à 156 personnes au sein d'un ESAT en 2014 et ce nombre grimpe même à 275 pour l'Ille-et-Vilaine. En termes de personnes accueillies, l'effectif moyen en Bretagne (91) est légèrement supérieur à l'effectif national (87). Le Morbihan affiche la plus faible moyenne. En Bretagne, 48,1 % des ESAT ont une capacité inférieure à 70 places installées, 23,4 % une capacité comprise entre 70 et 100 places et 28,5 % une capacité d'accueil supérieure à 100 places.

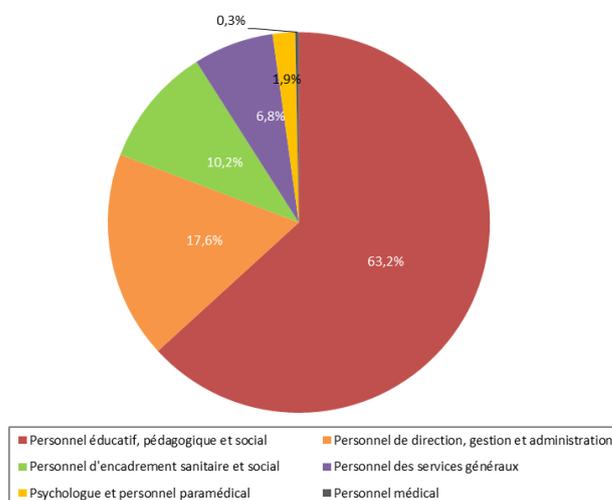
Un taux d'encadrement de 23 ETP pour 100 places en 2014

Le taux d'encadrement permet de mesurer le niveau d'accompagnement. Il rapporte le personnel en équivalent temps plein pour 100 places installées. Le taux d'encadrement a légèrement augmenté depuis la dernière édition de l'enquête. Il s'élève à 23 ETP pour 100 places en Bretagne en 2014, contre 22,4 ETP en 2010.

Dans l'ensemble, les structures avec une capacité d'accueil élevée sont celles où les taux d'encadrement sont les plus forts. C'est pourquoi les taux d'encadrement sont plus faibles dans le Morbihan et le Finistère (respectivement 21,6 ETP et 22,4 ETP) qu'en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor. La répartition des fonctions au sein du personnel, encadrée par décret, est proche de la répartition nationale et a peu évolué : c'est le personnel éducatif, pédagogique et social qui est le plus représenté, loin devant le personnel de direction, gestion et administration et le personnel d'encadrement

sanitaire. Le corps médical n'est que très faiblement présent au sein des ESAT.

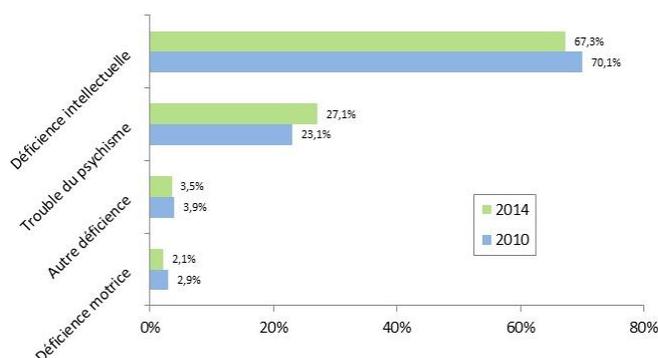
Près des deux tiers de personnel éducatif, pédagogique et social



Plus de deux travailleurs sur trois ont une déficience intellectuelle

Parmi les travailleurs en situation de handicap accompagnés en ESAT, les déficiences intellectuelles et les troubles du psychisme sont les plus fréquents. La part des travailleurs présentant une déficience intellectuelle comme principale déficience a diminué de presque 3 points entre 2010 et 2014. Dans le même temps, les troubles du psychisme ont augmenté de 4 points. Les autres déficiences restent marginales au sein des ESAT.

La déficience intellectuelle comme déficience principale



Plus d'un travailleur sur deux dispose de son propre logement

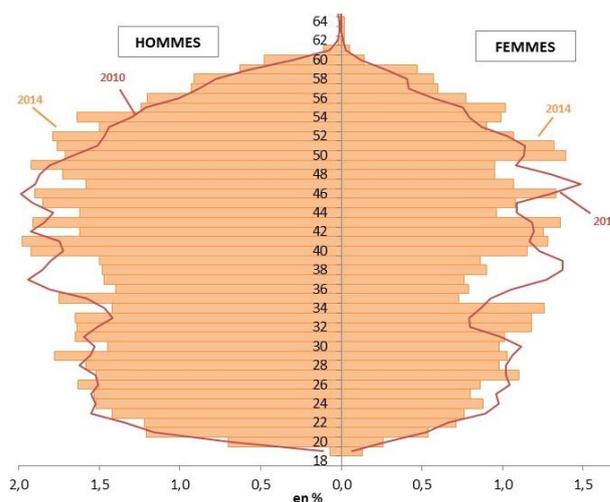
A l'issue de leur journée de travail, certains adultes en situation de handicap bénéficient d'un autre accompagnement médico-social pour leur hébergement, tandis que d'autres ont un logement personnel. Le suivi par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) est alors possible dans ce cas. Entre 2010 et 2014, la part des personnes ayant leur propre logement a

augmenté de 4 points pour atteindre 52,2 % en 2014. Si un adulte en ESAT sur cinq est hébergé chez ses parents ou chez un proche, ce taux a baissé de 2 points depuis 2010. Le foyer d'hébergement concerne près d'une personne sur cinq et le logement collectif plus d'une personne sur douze.

Un profil masculin, 39 ans en moyenne

En 2014, l'âge moyen en ESAT est de 39 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes. La répartition par sexe des travailleurs accompagnés est demeurée stable entre 2010 et 2014 : 62 % d'hommes et 38 % de femmes.

La répartition par âge montre un phénomène de vieillissement au sein du public pris en charge, comme dans le reste de la population : la part des travailleurs de plus de 50 ans augmente de 4,9 points entre 2010 et 2014. A l'inverse, on note une baisse de 4,1 points entre 2010 et 2014 de la part de personnes accompagnées âgées de moins de 40 ans. Il est généralement admis, pour les personnes en situation de handicap, que le vieillissement peut être précoce, dès 40 ans.



Les projets d'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes se développent

Pour répondre à cette situation, les établissements sont de plus en plus nombreux à inscrire un projet d'accueil des personnes âgées vieillissantes dans leurs structures. En 2010, seulement 8,8 % des ESAT déclaraient avoir mis en place ce dispositif ; ce taux est monté à 26,9 % en 2014, soit plus d'un

ESAT sur quatre. La prise en considération du phénomène de vieillissement des personnes en situation de handicap est aujourd'hui une question d'actualité et constitue un réel enjeu pour les structures d'accompagnement médico-sociales.

Conséquence du vieillissement des personnes accompagnées, le temps partiel progresse

Malgré la prééminence du travail en ESAT à temps plein, celui-ci recule de 4,3 points entre 2010 et 2014. Ce recul profite aux travailleurs à temps partiel « sans activité occupationnelle » de complément. Ces derniers sont de plus en plus

nombreux et représentent en 2014 près de 18 % des personnes accompagnées. Globalement, le travail à temps partiel concerne plus particulièrement les travailleurs de 45 ans et plus.

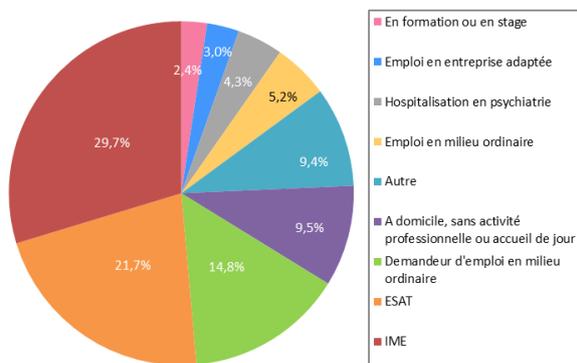
Un turn-over plus important

En termes d'ancienneté, les travailleurs en situation de handicap restent en moyenne moins longtemps qu'il y a quatre ans au sein du même ESAT. Plus d'un travailleur sur deux y reste moins

de 5 ans (53,1 %). Ceux qui restaient pour une durée de 15 ans ont vu leur part diminuer de plus de 7 points entre 2010 et 2014 (39,2 % en 2010 et 31,9 % en 2014).

Un travailleur sur deux provient d'un IME ou d'un autre ESAT

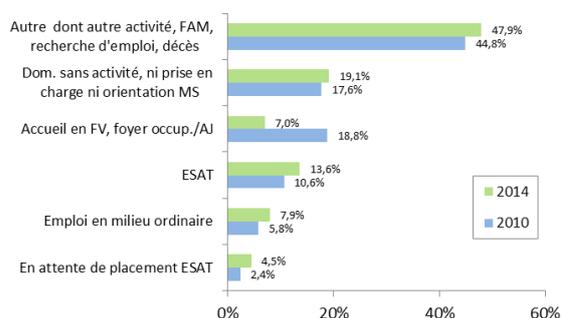
30 % des travailleurs étaient en IME avant leur arrivée en 2014



La répartition des personnes accompagnées en ESAT selon leur situation antérieure distingue plusieurs profils de travailleurs. La majorité vient d'un institut médico-éducatif (IME) ou d'un autre ESAT. Un sur quatre était soit demandeur d'emploi, soit en emploi en entreprise adaptée, soit en milieu ordinaire, soit en formation ou en stage. La part de travailleurs provenant d'un autre ESAT a augmenté de 13 points entre 2010 et 2014 et la proportion de travailleurs en milieu ordinaire avant l'arrivée en ESAT de près de 3 points. A noter que les ESAT accueillent de plus en plus de jeunes en situation de handicap ayant connu un parcours scolaire en milieu ordinaire.

Des situations disparates après la sortie de l'ESAT

13 % des travailleurs Bretons s'orientent vers un autre ESAT



Une part importante des sortants d'ESAT retourne au domicile sans autre prise en charge médico-sociale. Ceux qui se dirigent vers un foyer de vie sont de moins en moins nombreux. Par ailleurs, près de 8 % des sortants occupent ensuite un emploi en milieu ordinaire et ce taux est en légère augmentation.

ES Handicap pour mieux connaître les caractéristiques des travailleurs et du personnel en ESAT

Toutes les données présentées dans ce focus proviennent de l'enquête Etablissements et Services (ES handicap). C'est une enquête quadriennale, mise en œuvre et pilotée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES). Les enquêtes « ES handicap » ont porté sur l'activité 2001, 2006, 2010, et dernièrement sur 2014. Pour ES handicap 2010 et 2014, la DREES a envoyé les questionnaires à l'ensemble des structures identifiées dans le répertoire FINISS. Au sein de chaque région, les ARS ont assuré la remontée des questionnaires, les relances et la correspondance avec les établissements et services.

L'enquête présente trois objectifs principaux :

- Décrire l'activité des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap
- Etablir le profil des personnes en situation de handicap et des personnels présents
- Construire un profil des personnes sorties au cours de l'année précédant l'enquête

Le questionnaire est articulé de manière à obtenir quatre grands types d'informations : des données d'identification, des données d'activité globale et une description individuelle du personnel en fonction ainsi que des personnes accompagnées.

Pour ce qui concerne les ESAT, 86 établissements ont été interrogés en Bretagne et 69 d'entre eux ont répondu en 2014. Le taux de réponse est de 97,3 % en 2010 et 80,2 % en 2014. Les données présentées dans ce document sont pondérées en fonction de la capacité d'accueil, du nombre de personnes accueillies et des sorties dans l'année afin de corriger la non-réponse partielle ou totale.

Directeur de la publication : Olivier DE CADEVILLE

Directeur de la rédaction : Hervé GOBY

Rédacteur : Elise RUBION

Retrouvez toutes nos publications sur notre site www.ars.bretagne.sante.fr



ARS Bretagne
6 Place des Colombes
35042 Rennes-Cedex

